

RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER**I. Rapport de Éric LE ROL, Trésorier fédéral****EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022**

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Fédération, nous vous avons réunis en Assemblée Générale annuelle, le 29 avril 2023 à AGEN, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Fédération durant l'exercice clos au 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture du rapport du Commissaire aux Comptes et l'avis de la Commission de Contrôle Économique et de Gestion.

En préambule, nous tenions à vous préciser que par suite des élections du 3 avril 2021, l'exercice comptable 2022 constitue le premier exercice géré totalement par la nouvelle équipe issue des élections.

C'est dans ce cadre que nous allons vous présenter la suite de ce rapport.

ACTIVITÉ DE LA FÉDÉRATION**I. SITUATION ET ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS DE LA FÉDÉRATION AU COURS DE L'EXERCICE**

Nous souhaitons porter à votre connaissance l'estimation de la valorisation des temps passés par les bénévoles au cours de l'exercice qui s'est élevée à un montant estimé de 135 335 € pour l'exercice 2022. Nous rappelons que celle-ci n'a aucune incidence sur le résultat de la Fédération Française des Échecs.

La fin de la crise sanitaire liée au Covid-19 a eu pour incidence une reprise d'activité sans contrainte pour la saison 2022-2023 avec l'arrivée importante de nouveaux adhérents, grâce à l'accueil de tous les dirigeants de clubs et de nos organes déconcentrés : nous nous en réjouissons et vous remercions !

Faits caractéristiques de l'exercice :

- La mise en application de la décision de l'Assemblée Générale électorale 2021 et de sa reconduction dans les mêmes termes en 2022 par le Comité Directeur d'un Président rémunéré faisant l'objet d'une convention réglementée ;

RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

- Une perquisition au siège de la Fédération, en février 2022, dans le cadre d'une enquête préliminaire sur les années 2017 à 2020, concernant trois personnes de l'équipe en charge de la FFE à cette période, à la suite des deux rapports d'inspection diligentés par le ministère des sports. L'équipe en charge la FFE depuis le 4 avril 2021 et la Fédération n'ayant pas été auditionnées ou impliquées en tant que personne morale, il n'a pas été ajouté de provisions pour risques dans les budgets prévisionnels depuis cette date ;
- Le remboursement d'une partie du fonds de solidarité en 2022, provisionné sur 2021 par l'équipe en place avant l'Assemblée générale électorale d'avril 2021, pour les fonds perçus à tort d'un montant de 22 415 €, a été intégralement effectué ;
- L'approbation par le Comité Directeur de la Fédération du 19 et 20 mars 2022, vote n° 7, pour une mission spécifique n'ayant aucune relation avec sa fonction de vice-président, d'un contrat de travail d'intervention à durée déterminée de six (6) mois à temps plein, d'Organisateur des championnats de France Jeunes et Adultes 2022, à Jean-Baptiste MULLON, faisant l'objet d'une convention réglementée ;
- La mise en place du projet Class'Échecs dans 2 000 établissements scolaires a permis dès 2022 la pratique des échecs dans le milieu scolaire et a généré un très grand nombre de nouveaux pratiquants ce qui a démontré l'intérêt de notre sport dans l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences scolaires ;
- La reprise complète des manifestations sportives et des compétitions avec des participations très importantes aux tournois mis en place en 2022 par les clubs. L'incidence Covid 19 a été totalement résorbée avec un retour en présentiel en clubs et en compétition. La situation entre l'Ukraine et la Russie a été sans incidences en 2022 sur les retombées sportives et économiques ;
- La mise en application du nouveau contrat avec Variantes, la prolongation de la mission de notre Cabinet d'Expert-comptable et l'arrivée de notre nouveau Commissaire aux comptes ;
- L'obtention de la délégation et la mise en place du contrat d'engagement de la Fédération et de l'État suivi de l'entrée au Comité National Olympique et Sportif Français. La Fédération devient le 109^{ème} membre du CNOSF ;
- La prise en compte des engagements, compétences et responsabilités nouvelles déléguées à la Fédération avec des engagements contractuels de l'État prévue dès l'année 2022 mais reportés au deuxième semestre de l'année 2023.
- L'arrivée de nouveaux partenaires financiers au-delà de ce que nous avons prévu au budget prévisionnel 2022, le montant des partenaires, hors ANS, passe d'un montant de 20 000 € en 2021 à 96 400 € (détail au point IV) ;
- Bénéficiant d'une dynamique d'image à la sortie du Covid, renforcé par la mise en place d'une prestation relation Presse avec le groupe AYA communication pour sa faculté à travailler avec la TV, la radio en plus de la presse écrite et le web, ainsi que tous les efforts de nos Dirigeants de clubs et des organes déconcentrés, depuis septembre 2022, montrent les signes d'un « choc de croissance » en termes de licenciés. Les affiliations provisionnées n'avaient pas été imaginées à un tel niveau d'adhésion ;
- Les nombreux déplacements au ministère des sports ou au CNOSF pour défendre et monter notre dossier de candidature à la Délégation et à l'adhésion au CNOSF avec le résultat que l'on connaît maintenant.

II. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 31 décembre 2022, date de clôture du dernier exercice, des évènements majeurs sont intervenus :

- À compter du 1^{er} janvier 2023, mise en place d'une nouvelle répartition analytique pour le nouvel exercice qui vous sera présenté en détail lors de l'analyse du budget Prévisionnel 2023 ;
- La mise en application par suite de l'approbation par le Comité Directeur de la Fédération du 19 et 20 octobre 2022, vote n° 6, pour une mission spécifique n'ayant aucune relation avec sa fonction de vice-président, d'un contrat de travail d'intervention à durée déterminée de six (6) mois à temps plein, d'Organisateur des championnats de France Jeunes et Adultes 2023, à Jean-Baptiste MULLON, faisant l'objet d'une convention réglementée identique à celle de 2022 ;
- Lancement d'un service auprès des clubs des commandes groupées en pendules et de jeux d'entrée de gamme, la Fédération jouera un rôle de coordonnateur de la commande groupée ;
- La mise en application de la décision de l'Assemblée Générale électorale 2021 et de sa reconduction dans les mêmes termes en 2023 par le Comité Directeur, lors de la validation du budget prévisionnel 2023, d'un Président rémunéré faisant l'objet d'une convention réglementée ;
- La signature d'une convention de partenariat avec la Région île de France destinée à la Commission Santé, Sociale et Handicap sur le projet bien fait des échecs sur l'autisme dans 14 centres de cette région.
- La signature en mars 2023 d'un contrat avec Immortal Game (plateforme de jeu partenaire et partenaire des équipes de France toutes catégories), valable pour 2 ans à compter du 1er septembre 2023.

III. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE DE DÉVELOPPEMENT

Nous vous informons que la Fédération n'a effectué aucune activité de recherche, développement, aucune action en direction de la propriété intellectuelle et de l'innovation technologique et technique au cours de l'exercice écoulé.

IV. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE PROSPECTION DE PARTENAIRES

En 2022 : 96 400 € de partenaires, hors ANS, contre 20 000 en 2021

- Prolongation du partenariat non fléché avec L'ÉCHIQUIER POUR LA RÉUSSITE : 10 000 € ;
- Une convention avec la PJJ (Protection juridique de la Jeunesse) du ministère de la justice à hauteur de 6 000 € ;
- Une convention de partenariat avec le CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANTS pour le projet scolaire Class'Echecs avec l'appui du ministère de l'éducation nationale, d'un montant de 40 000 €.
- Une convention de partenariat avec AESIO d'un montant de 17 000 €
- Une convention avec la boutique VARIANTE d'un montant de 14 400 €
- Une convention de partenariat avec MUTUALIA d'un montant de 6 000 €
- Une convention de partenariat avec GAMERS ORIGIN de 3 000 €

En 2023 : Déjà 131 400 € de partenaires acquis, hors ANS, au moment de la rédaction de ce rapport

- Prolongation avec le CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANTS du partenariat fléché Class'Échecs d'un montant de 30 000 € ;
- Prolongation du partenariat non fléché avec L'ÉCHIQUIER POUR LA RÉUSSITE : 10 000 € ;
- Prolongation de la convention avec la boutique VARIANTE d'un montant de 14 400 €
- Prolongation de la convention avec la PJJ (Protection juridique de la Jeunesse) du ministère de la justice à hauteur de 6 000 € ;
- Arrivée d'un nouveau partenaire fléché d'un montant 17 000 € sur les équipes de France Adultes ;
- Une convention de partenariat fléché avec la Région Ile de France d'un montant de 54 000 €, destinée au projet de la Commission Santé, Sociale et Handicap sur le bien fait des échecs sur l'autisme ;
- Deux partenaires apportant des moyens techniques : Microsoft Azure France est partenaire technologique des équipes de France et AssoConnect est partenaire des clubs (l'équivalent d'un apport financier de 160 000 €).
- L'ANS a reconduit son aide à un montant identique à l'année 2022.

V. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVE

L'exercice 2022 a été une année charnière avec la mise en place du service au club, le retour de toutes les compétitions, la prise en compte des contraintes d'une Fédération reconnue délégataire disposant d'une mission de service public et le projet Class'Échecs.

Dans le cadre d'une analyse micro et macroéconomique que nous avons menée (voir annexe en fin de rapport financier), même en l'absence d'un projet 2023 ambitieux, nous aurons collectivement à nous pencher sur l'évolution de la tarification de la part fédérale des licences dès l'exercice 2023 – 2024, indépendamment du résultat bénéficiaire de l'exercice 2022.

L'exercice 2023 sera, si l'Assemblée Générale le valide, l'année de l'ambition ! Aujourd'hui, nous disposons d'une dynamique d'image exceptionnelle. Nous devons poursuivre et accentuer le moment de forte croissance en créant un « choc de croissance » avec l'ambition d'atteindre les 75 000 licenciés à la fin de la saison 2023 – 2024.

Pour ce faire, en 2023, nous vous proposons :

- La poursuite du programme Class'Échecs et le développement de la passerelle des nouveaux adhérents vers les clubs : objectif faire passer le participant école au pratiquant club ;
- Le lancement de nouvelles actions de l'Institut National de formation (INF) (Certification de Qualification Professionnel (CQP) animateur d'Échecs, Brevet d'État (BE) entraîneur d'Échecs, Formation Continue, Activités notées au baccalauréat et en Service Universitaire des Activités Physique et Sportives (SUAPS), etc.) ;
- La volonté d'accroître de manière significative les actions de développement, notamment, la mise en place du plan de performance fédéral, le développement du secteur de communication auprès des médias et le haut niveau.
- L'impérieuse nécessité de structurer la Fédération pour remplir sa mission auprès des clubs, des organes déconcentrés, d'assurer nos nouvelles obligations de service public et de membre du CNOSF. Le nombre de salariés actuels et les actions de bénévoles des membres du Comité Directeur ont atteint leurs limites de disponibilité ;

RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

- L'arrivée de nouveaux partenaires avec des conventions de partenariat encore à venir en 2023 (contrat de partenariat en cours de signatures), qui intègre la création d'emplois pour suivre les projets et tenir nos engagements auprès de nos partenaires ;
- L'arrivée de nouvelles villes d'accueil des championnats de France adultes et jeunes pour sécuriser la contribution financière de ses événements ;
- La prise en compte de l'incidence du nouveau calcul de la cotisation versée à la FIDE et l'augmentation du plafond de la somme maximale sur une année (droit d'homologation) ;
- Le lancement de la création de la première phase du nouveau site internet fédéral avec une nouvelle signalétique et une possibilité de paiement en ligne au niveau d'une fédération délégataire supprimant les difficultés actuelles.

Dans le cadre de l'exercice 2023, Il sera proposé à l'Assemblée Générale une évolution des types de licence et de leurs tarifs pour l'année 2023, sans toucher à la licence A adultes et juniors, avec mise en application pour la saison 2023-2024.

Tout ceci mène à l'élaboration d'un budget 2023 ambitieux que l'on envisage à l'équilibre avec l'apport de financements extérieurs déjà cités et un complément de reprise d'environ 25 % sur le résultat de l'exercice 2022.

La Fédération se trouve à un moment clé de son développement et de son avenir. Nous, Fédération, organes déconcentrés et clubs devons nous donner les moyens pour accompagner et accentuer cette croissance et nous engager dans la voie qui vous est proposée par le Comité Directeur. Les clubs ont le choix de monter à bord du train de projets ambitieux qui vous seront soumis pour collectivement en recevoir à moyen terme les dividendes et un retour sur investissement par un effet de nombre, où rester à quai et revenir à une situation avant l'obtention de la délégation. En adoptant le projet ambitieux proposé, l'objectif moyen terme de cent mille de licenciés devient possible !

Cette partie du rapport de gestion du Trésorier 2022 ne fait qu'évoquer les évolutions envisagées par le Comité Directeur sur l'exercice 2023. Les choix et engagements de l'Assemblée Générale sur leur application seront des points débattus et soumis aux votes séparément et ultérieurement à l'approbation de ce rapport d'exercice 2022. L'approbation du rapport n'engage en rien l'application du point V de ce rapport.

RÉSULTATS – AFFECTATION

I. EXAMEN DU BILAN, DU COMPTE DE RÉSULTAT ET RÉSULTATS

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation (voir Bilan, compte de résultat et annexe) et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Du point de vue comptable, l'année 2022 est une année où il aura fallu faire preuve d'agilité et de réactivité de tous les instants pour réinvestir en projets l'apport de nouvelles ressources au-delà de nos prévisions.

Nous avons poursuivi la rigueur et la limitation des opérations exceptionnelles. Pour la gestion des problèmes conflictuels, nous avons privilégié la négociation amiable sur l'action judiciaire. Les frais d'avocats et les provisions pour risques s'en trouvent très réduits ;

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires net s'est élevé à 42 195 euros contre 28 704 euros au 31 décembre 2021 soit une hausse de 47,00 %.

Le montant des produits d'exploitation s'élève à 1 940 618 euros contre 1 223 182 euros au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 58,65 %.

RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

Un niveau de stocks de pièces pour Class'Échecs à 30 762 €.

Le montant des achats et autres achats et charges externes s'élève à 971 314 euros contre 518 311 euros au titre de 2021, soit une hausse de 87,40 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 5 594 euros contre 6 625 euros au titre de 2021, soit une baisse de 15,55 %.

Le montant des salaires et charges sociales des personnels de la FFE (y compris le Président) s'élève à 277 866 euros contre 223 068 euros au titre de 2021 soit une hausse de 24,57 %.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 4 personnels salariés plus une personne détachée, un Président rémunéré, une personne en contrat CDD sur les championnats de France soit 6,48 personnes équivalent temps plein, pour 6,63, lors de l'exercice antérieur.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation s'élève à 11 730 euros contre 10 835 euros au titre de la période précédente soit une baisse de 8,26 %.

Le total des charges d'exploitation de l'exercice s'est élevé à 1 859 219 euros contre 1 158 245 euros au titre de 2021 soit une hausse de 60,52 %.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Fédération, équilibré en actif net et en passif, s'élevait à 1 961 184 euros, contre 1 814 087 euros à la clôture du précédent exercice, soit une augmentation de 147 097 euros (+ 8,11 %).

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 104 181 euros contre un excédent de 81 283 euros au titre de 2021.

À la fin de l'exercice 2022, les capitaux propres montent à 344 526 euros pour 295 912 euros à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 81 283 euros (+ 37,87 %).

La provision pour indemnisation de départ en retraite s'élève à 69 485 € provenant d'un prélèvement sur les fonds propres 2021 d'un montant de 55 568 € conformément aux règles comptables en vigueur et d'une provision sur l'exercice 2022 de 13 917 €, montant qui nous permet de verser les primes de départ en retraite des salariés le jour du choix du salarié de départ en retraite sans impact sur l'exercice en cours.

Au 31 décembre 2022, la Fédération dispose d'une trésorerie nette en conséquence excédentaire de 1 113 309 € en raison du cycle point haut de la saison sportive, compte tenu du capital du Prêt Garantie par l'État (PGE) restant dû à 162 422,95 €.

Cette présentation respecte l'aspect de présentation réglementaire devant être fait devant une Assemblée Générale, mais il nous semble important de vous donner un peu plus de détails sur quelques points de l'année 2022.

II. EXAMEN PLUS DÉTAILLÉ SUR QUELQUES POINTS DE L'ANNÉE 2022

La Fédération le 1er janvier 2022 disposait de 295 911 € en capitaux propres. Ces fonds propres de début d'exercice correspondent sur l'année 2022 à 58,03 jours d'activité (295 911/(1 861 191/365)).

La situation de la Fédération en 2022 est en nette amélioration. Même si nous devons encore procéder à des améliorations, la situation n'inquiète plus le ministère des sports. Néanmoins, la littérature, pour le milieu associatif, indique que nos fonds propres devraient se situer au minimum à environ 60 jours d'activité (idéal 90 jours) sans passer sous la barre des 30 jours en cas d'événements exceptionnels. En 2022, nous avons eu encore comme priorité l'obligation de renforcer nos fonds propres. Cependant, nous vous proposerons de mobiliser une partie du résultat de l'exercice 2022 sur l'exercice 2023.

RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

Nous souhaitons vous apporter un éclairage sur les provisions pour risques qui sont passés de 25 000 € au 31 décembre 2022 par rapport à 27 000 € au 31 décembre 2021, soit une baisse de 7,41 %. Elles ne représentent plus qu'environ l'équivalent de 1,22 % du budget annuel 2022 (1,93 % en 2021).

Il s'agit d'argent inscrit et prévu par la FFE comme dépenses futures pour pallier des litiges où la responsabilité de la fédération peut être engagée.

Nous allons commencer par les provisions de risques prévus en 2021 qui ont été soldées en 2022, soit une reprise dans les comptes de 2 000 € :

- Une provision pour un litige avec un ex-licencié de la Réunion, pour un montant de 2 000 €. Les recours sont clos.

Les provisions maintenues en 2022 s'élèvent à 25 000 € :

- La provision pour un litige, dans l'affaire de la triche dans le cadre d'une compétition de l'équipe de France, avec Messieurs FELLER et HAUCHARD pour un montant de 15 000 €. Après décision d'Appel favorable à la Fédération, un des appelants s'est constitué devant la Cour de cassation.
- L'AIDEF dans le cadre d'une plainte avec constitution de partie civile de l'AIDEF contre le Président de la Fédération en 2011 et la FFE a fait appel auprès de la chambre de l'instruction de la décision de non-lieu du juge d'instruction. La chambre de l'instruction n'a pas remis en cause le fond mais a demandé des investigations complémentaires notamment l'audition de M. Kasparov. De ce fait, cette affaire risque de durer très longtemps. Nous avons provisionné le risque à hauteur de 10 000 € dans le résultat 2021.

Au 31 décembre 2022, le Prêt Garanti par l'État (PGE) d'un montant inscrit dans les comptes en début d'année de 276 452,62 €, passe à un capital restant dû à 162 422,95 €, soit un remboursement de capital de 114 029,26 € et de 1009,05 € d'intérêts. Je rappelle que nous avons pris l'engagement du remboursement total du Prêt Garanti par l'État avant la fin du mandat, soit le 18 mai 2024 pour un montant total d'intérêts de 2 382,77 €. Nous sommes l'une des premières fédérations à rembourser ce prêt.

Les comptes annuels et leurs annexes donnés par le Cabinet d'Expert-comptable ainsi que le détail réalisé par la Fédération fournissent toutes les informations et les explications requises. Je ne vais m'attacher qu'à développer quelques thèmes du plan analytique de la fédération. Je serais à votre disposition pour toutes explications complémentaires sur la totalité du budget réalisé.

Concernant le compte 3110 Affiliations clubs et réversion Ligue nous obtenons un solde bénéficiaire entre les recettes et les dépenses de 109 363 € par rapport au prévisionnel. Il faut attribuer ce résultat à deux facteurs :

- L'apport de 51 000 € du fonds de solidarité que nous sommes allés chercher auprès des services publics ;
- La prudence d'évaluation et la dynamique de croissance de licences sur la saison 2022-2023 à un niveau que nous n'avions pas imaginé pour un montant total supplémentaire de 72 429 €.

Le poste 4300 salaires a été supérieur au montant prévisionnel. L'évolution provient de la rémunération de nos salariés sur les grandes manifestations fédérales en limitant l'appel à des prestataires.

Une convention réglementée « Rémunération du Président » a été reconduite au cours de l'exercice 2022, conformément aux articles 8.2 et 7.6 des statuts de la Fédération lors du vote n° 7 du Comité Directeur du 24 avril 2021 et approuvée par l'Assemblée générale du 29 mai 2021.

M. Éloi RELANGE, Président de la Fédération, a reçu une rémunération brute de 43 038 € pour la période de l'année 2022, correspondant au seuil d'entrée de la catégorie 8, cadre dirigeant de la Convention Nationale du Sport.

RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

Par l'approbation du Comité Directeur de la Fédération du 19 et 20 mars 2022, vote n° 7, pour une mission spécifique n'ayant aucune relation avec sa fonction de vice-président, M. Jean-Baptiste MULLON, dans le cadre d'une convention réglementée, s'est vu attribuer un contrat de travail d'intervention à durée déterminée de six (6) mois à temps plein, d'Organisateur des championnats de France Jeunes et Adultes 2022, d'un montant brut de 12 675 €.

Au coût des rémunérations d'Éloi RELANGE et de Jean-Baptiste MULLON, s'ajoutent les indemnités de déplacement, de restauration et d'hébergement auxquelles ils peuvent prétendre, dès lors que ceux-ci, engagés dans l'intérêt de la Fédération, sont accompagnés d'une pièce comptable justificative. Toutes les dépenses du Président relèvent de l'accord et la validation du Trésorier.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, relatives à l'établissement du rapport spécial sur les conventions réglementées, le Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport la communication officielle de la convention réglementée qui se poursuit jusqu'à la fin du mandat du Président.

Suivant les nouvelles obligations du Plan Général des Associations, les dépenses et les recettes tiennent compte de la valorisation du temps des bénévoles pour la fédération à hauteur de 135 335 €, environ l'équivalent du coût de 2, 8 personnes équivalent temps salariés.

Pour plus de détails sur la totalité de chaque poste y compris ceux déjà rapidement évoqués je serai à votre disposition et me ferai un plaisir d'apporter des précisions à l'issue de ma présentation.

Nous réalisons un résultat excédentaire de 104 181 € sur 2022. Il y a tout lieu d'être très satisfait de ce résultat et de la gestion financière de cette année 2022.

Néanmoins, ce résultat est trompeur car il repose :

- Sur l'apport non renouvelable sur les années futures de 51 000 € de compensation que nous sommes allés chercher auprès des services de l'État dans le cadre du fonds de solidarité pour perte de chiffre d'affaires sur la fin de la saison 2021-2022 alors que paradoxalement nous sommes sur la pente d'un record de licenciés sur la saison 2022-2023 ;
- Sur un niveau de Bénévolat qui n'est plus extensible malgré le besoin grandissant, équivalent à 2,8 emplois temps plein. Les élus bénévoles, membres du Bureau Fédéral, effectuent des travaux qui devraient être réalisés par des salariés, situation non pérenne pour une Fédération.

III. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 104 181 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

- 80 000 € affectés en fonds propres sans droit de reprise.
- 24 181 € affectés au budget 2023 en reprise et consacrés au développement, à la formation et l'aide aux clubs.

Compte tenu de cette affectation, au 31 décembre 2022, les capitaux propres de la Fédération seraient de 320 344 euros, auxquels il faut garder en mémoire la provision supplémentaire de 69 485 € d'indemnité de départ en retraite.

Les capitaux propres par rapport au budget prévisionnel qui vous sera présenté ultérieurement correspondront, sur l'année 2023 avant affectation à 51,73 jours d'activité (320 344/(2 260 418 /365)).

RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA FÉDÉRATION

La Commission de Contrôle Économique et de Gestion se réunit très périodiquement. Elle réalise des rapports d'étape en toute autonomie en ayant accès à tous les documents qu'elle demande et obtient une réponse aux questions qu'elle sollicite.

Le Comité Directeur a arrêté les comptes 2022 à l'unanimité des 24 membres, lors de sa séance plénière du 18 et 19 mars 2023.

Le mandat du Cabinet d'Expert-comptable se poursuit et la nouvelle Commissaire aux comptes dont le contrat a été validé pour 6 ans lors de l'Assemblée d'avril 2022 a effectué ses contrôles sur sa première année de mission.

En conclusion, nous souhaitons que les deux propositions qui vous seront soumises, emportent votre approbation.

Nous vous invitons, après la lecture du rapport présenté par votre Commissaire aux Comptes et le rapport de la Commission de Contrôle Économique et de Gestion, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote, à savoir :

- Approbation du rapport financier 2022
- Approbation de l'affectation du résultat

Annexe au Rapport financier

L'analyse analytique du prix de revient des licences, par rapport au prix de vente, pose un problème pour certains types de licences, ce qui interroge notre Fédération. Il nous semble important de la faire partager.

Saison 2022 - 2023	Licence A				Licence B				Total	
	Adulte	Cad. - Jun.	- 16 ans	Total Nbre	Total en %	Adulte	Jeunes	Total Nbre	Total en %	Total
Nombre licences, base 31/03/2023	14 212	1 632	14 669	30 513	50,58%	5 914	23 901	29 815	49,42%	60 328
Nombre de licences en %	23,56%	2,71%	24,32%			9,80%	39,62%			
Prix de vente licence part FFE	27,00 €	14,00 €	9,00 €			5,00 €	1,50 €			
Recette en chiffres	383 724,00 €	22 848,00 €	132 021,00 €	538 593,00 €	89,17%	29 570,00 €	35 851,50 €	65 421,50 €	10,83%	604 014,50 €
Recette en % du total	63,53%	3,78%	21,86%			4,90%	5,94%			

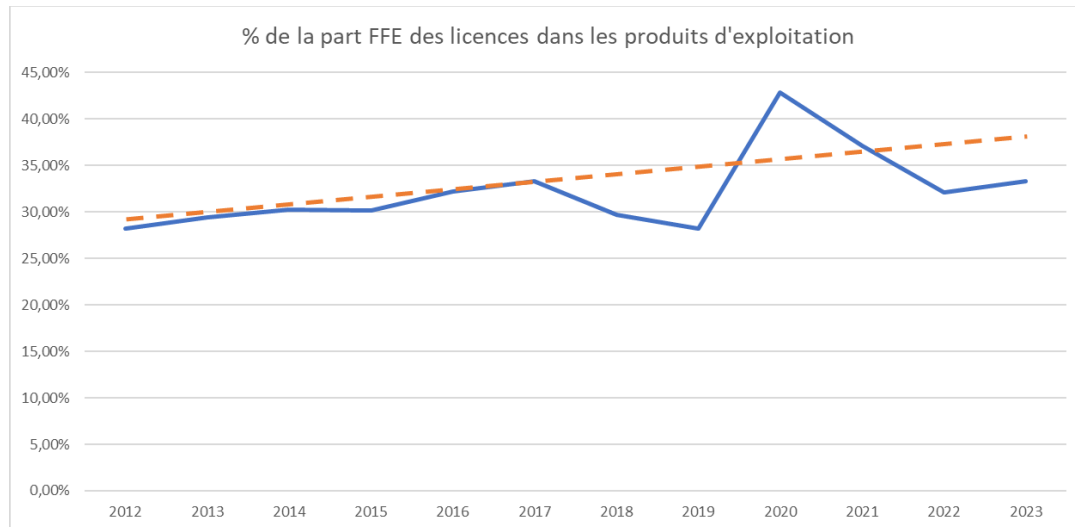
Prix de revient à la FFE Hors (1)	23,90 €	12,24 €	11,76 €	6,01 €	1,83 €
Assurance	0,31 €	0,31 €	0,31 €	0,31 €	0,31 €
Frais bancaires licences	0,05 €	0,05 €	0,05 €	0,05 €	0,05 €
Coût de création & gestion licence	0,44 €	0,44 €	0,44 €	0,44 €	0,44 €
Coût compétitions scolaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,42 €
Coût ELO national	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,25 €	0,25 €
Coût formation des arbitres	0,03 €	0,03 €	0,03 €	0,03 €	0,03 €
Coût ELO FIDE	1,72 €	1,72 €	1,72 €	0,20 €	0,20 €
Gouvernance	1,82 €	1,59 €	0,20 €	1,75 €	0,13 €
Siège social	19,53 €	8,10 €	9,01 €	2,98 €	0,00 €
Reste pour Développement & Haut niveau & compétition (1)	3,10 €	1,76 €	-2,76 €	-1,01 €	-0,33 €

Nous faisons le constat :

- Que les licences A représentent 89,17 % des recettes apportées par les licences face à 10,83 % pour les licences B : Les ressources internes reposent d'une manière trop importante sur la licence A et l'on note la présence d'un déséquilibre très important sans rapport avec la différence de service rendu par rapport à l'écart de pratiques.
- Qu'à elles seules les 23,50 % de licence A adultes représentent 63,53 % des ressources internes. Ce niveau est important par rapport au nombre de licences ;
- Que seuls les tarifs des licences A Adultes, U20 et U16 permettent de dégager des ressources internes afin de les mettre à disposition du développement, du haut niveau et des compétitions. Seulement 26,27 % des licenciés couvrent les frais de création de licence, de gestion, de gouvernance, ELO et de fonctionnement du siège social. À chaque fois qu'une licence B ou qu'une licence A des catégories U8 à U14 est prise à la Fédération, la Fédération doit trouver des ressources extérieures pour compenser la perte de ressources internes.
- Cette situation ne peut perdurer à l'avenir. L'ANS et le ministère des sports nous en ont déjà fait la remarque dans leur rapport d'audit sur le faible coût des licences notamment sur la nécessité d'une croissance des ressources internes en recettes d'au moins 10 %, en accentuant l'augmentation sur les licences dont le prix de vente ne couvre pas les frais de gestion et de fonctionnement.

RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

L'analyse macroéconomique montre que le poids de la part fédérale des licences dans les produits d'exploitation de la FFE augmente depuis 2012 mais cette tendance ralentit depuis les saisons Covid.



Pour une fédération non olympique, sans droits à l'image, **le poids de la recette « licence » doit se situer entre 40 et 45% des produits d'exploitation.** Ce poids passe par deux facteurs : l'augmentation du nombre de licenciés et l'augmentation de coût de la licence (Part fédérale).